

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GRENADE-SUR-GARONNE**  
**Séance du 5 juillet 2022**

-----

Le mardi 05.07.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.06.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme IBRES), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par Mme MERLO SERVENTI), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Excusée : Mme GARCIA Hélène.

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MOREL CAYE Françoise.

*(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).*

---

**Délibération n° 69-2022.**

**Avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public signée avec La Sarl SME MECA AUTO, pour la gestion de la fourrière automobile (prolongation de la convention de DSP de 4 mois).**

M. le Maire expose :

Un contrat de délégation de service public a été établi entre la SARL SME MECA AUTO et la commune de Grenade pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile à partir du 20 juillet 2018 (date de notification), pour une durée de 4 ans, soit une fin de contrat prévue le 19 juillet 2022.

Au vu de la procédure longue de renouvellement de concession de service public, la procédure aurait dû débiter en mars 2022. Cependant, en raison d'un départ à la retraite au service financier et d'une mutation de la personne en charge du service marchés publics, celle-ci n'a pas pu être lancée.

La décision de renouvellement venant d'être votée le 17 mai 2022, la procédure va donc se mettre en place début juin.

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prolonger, par avenant, le contrat de délégation de service public de 4 mois, en application des articles R3135-8 et R3135-9 indiquant que le contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 10% du montant du contrat de concession initial (...) et lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, l'autorité concédante prend en compte leur montant cumulé.
- autorise M. le Maire à signer ledit avenant dont le texte est joint en annexe.

Pour extrait conforme,  
Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,



Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20220705-69-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DU  
SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Entre la **Commune de Grenade sur Garonne**, représentée par son Maire, Mr Jean-Paul DELMAS, dûment habilité par la délibération n° 51/2022 du Conseil Municipal du 17 mai 2022,

Et

La **SARL SME MECA AUTO**, Garage MASSO domiciliée Cidex 3635, Route de Cornebarrieu 31840 AUSSONNE, représentée par Mr. Éric MASSOT, gérant,

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

Un contrat de délégation de service public a été établi entre la SARL SME MECA AUTO et la commune de Grenade pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile à partir du 20 juillet 2018 (date de notification), pour une durée de 4 ans, soit une fin de contrat prévue le 19 juillet 2022.

Au vu de la procédure longue de renouvellement de concession de service public, la procédure aurait dû débuter en mars 2022. Cependant, en raison d'un départ à la retraite au service financier et d'une mutation de la personne en charge du service marchés publics, celle-ci n'a pas pu être lancée.

La décision de renouvellement venant d'être votée le 17 mai, la procédure va donc se mettre en place début juin.

Aussi, il est proposé de prolonger le contrat de délégation de service public de 4 mois, en application des articles R3135-8 et R3135-9 indiquant que le contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 10% du montant du contrat de concession initial (...) et lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, l'autorité concédante prend en compte leur montant cumulé.

Fait à Grenade, le

Jean-Paul DELMAS  
Maire de Grenade

Lu et approuvé,  
Le Délégué

Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20220705-69-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022